



Password : RG54ZD



VOIE ELECTRONIQUE
Région de Bruxelles-Capitale
Nos réf. :
22/12/2025/BE/AUT/2.011.573/BWI//

AGENCE REGIONALE POUR LA PROPRETE -
BRUXELLES PROPRETE
Monsieur Vincent VAN HEE
Avenue de Broqueville 12
1150 Woluwe-Saint-Pierre
Email:vincent.vanhee@arp-gan.be

Coordonnées à BE :

Dossier traité par : le service Autorisation
N° de dossier : [MIC/1B/2025/2011573]
Votre contact : Delle Vigne Achille - Gestionnaire de permis d'environnement
Tél: 02/4354865

E-mail: adellevigne@environnement.brussels

Coordonnées du(des) demandeur(s) :

AGENCE REGIONALE POUR LA PROPRETE - BRUXELLES PROPRETE
Avenue de Broqueville 12, 1150 Woluwe-Saint-Pierre

Lieu d'exploitation :

Quai Fernand Demets 22, 1070 Anderlecht

Coordonnées du permis de base : 666048

Demande de modification de permis ayant pour objet : la collecte de déchets de bonbonnes d'hélium à usage unique et de déchets de cartouches de camping-gaz à usage unique en recypark.

Monsieur,

Après examen de votre demande d'extension et compte tenu de l'impact réduit des transformations projetées, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

La modification du permis telle que sollicitée n'entraîne pas d'aggravation des dangers ou nuisances pour l'environnement et la santé humaine. En effet, celle-ci permet de traiter de manière appropriée des déchets susceptibles de causer, directement ou indirectement, à l'environnement, à la santé ou à la sécurité de la population.

Elle permet également d'apporter une solution structurelle aux citoyens en proposant une collecte sélective de ces déchets d'origine ménagère via le recypark.

Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau ci-dessous :

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
44B	Installations de tri et/ou de préparation en vue du réemploi des déchets	50 T/an	2
48B	Installations ou équipements pour le traitement mécanique de déchets non dangereux (compacteur cartons)	5,5 kW	1B
48B	Installations ou équipements pour le traitement mécanique de déchets non dangereux (compacteur packmat)	50 kW	1B
51B	Installations de collecte de déchets	12000 T/an Dont les déchets de bouteilles d'hélium et de camping-gaz	1B

Dès que les nouvelles installations sont mises en œuvre, elles doivent être conformes aux plans cachetés en date du 22/12/2025.

- Plan des installations

Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.

Néanmoins, nous estimons que les conditions d'exploitation de votre permis de base doivent être adaptées au regard de la nouvelle situation.

Dès lors, vous recevez dans les prochains jours un projet de modification des conditions d'exploitation de votre permis d'environnement. Vous pourrez à ce moment nous adresser vos éventuelles observations concernant ce projet.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours.

Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4.

Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.56) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

La modification du permis d'environnement de référence **666048** octroyé à AGENCE REGIONALE POUR LA PROPRETE - BRUXELLES PROPRETE situé Avenue de Broqueville 12 à 1150 Woluwe-Saint-Pierre a été **accordée** par Bruxelles Environnement - BE le/12/2025 pour des installations situées à :

Quai Fernand Demets 22, 1070 Anderlecht
Référence BE : 2.011.573

Nature de l'activité: Recypark avec zone de collecte, de tri et centre de préparation en vue du réemploi de déchets

La modification vise : à ajouter un flux de collecte pour les déchets de bouteilles d'hélium et de cartouches de camping-gaz.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale pendant la période d'affichage, selon les modalités suivantes :

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le*(date de fin de l'affichage + 30 jours)*

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

D'une manière générale, vous pouvez contacter Ombuds Bruxelles, institution indépendante de médiation entre les citoyens et les administrations :

- en ligne : www.ombuds.brussels
- par mail : plaintes@ombuds.brussels
- par téléphone : +32 2 549 67 00
- par courrier ou sur rendez-vous : Ombuds Bruxelles, Place de la Vieille Halle aux Blés 1, 1000 Bruxelles

Le présent avis est affiché du au (*durée d'affichage : 15 jours*)

par (*Nom, prénom*) :

Signature :

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

De wijziging van de milieuvergunning met referentie **666048** toegekend aan AGENCE REGIONALE POUR LA PROPRETE - BRUXELLES PROPRETE gelegen de Broquevillelaan 12 te 1150 Sint-Pieters- Woluwe werd door Leefmilieu Brussel - BIM **toegekend op/12/2025** voor de uitbating gelegen:

Fernand Demetskaai 22, 1070 Anderlecht
N° BIM: 2.011.573

Aard van de activiteit: Recyclagepark met een verzamelplaats, sorteer- en bereidingscentrum voor hergebruik van afval

De wijziging beoogt een inzamelingsstroom toe te voegen voor afval van heliumflessen en campinggaspatronen.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur tijdens de periode van de aanplakking, als volgt :

.....

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op (*datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen*)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

In het algemeen kan u contact opnemen met Ombuds Brussel, de onafhankelijke ombudsdiensst tussen burgers en overhedsdiensten:

- via internet: www.ombuds.brussels
- per mail: klachten@ombuds.brussels
- telefonish: +32 2 549 67 00
- per post of op afspraak: Ombuds Brussel, Oud Korenhuis 1, 1000 Brussel

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van tot..... (*tijdsduur van de aanplakking: 15 dagen*)
door (*naam + voornaam*):

Handtekening:

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956

